



# SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Collectivité :

COMMUNE DE  
Saint-Germain du  
*Bel Air*

---

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité  
Du Service Public de l'eau**

**Exercice 2021**

**Présenté conformément à l'article L.2224-5 du  
Code Général des  
Collectivités Territoriales**

*Juin 2022*

# SOMMAIRE

<b>1) Caractéristiques techniques du service</b> .....	3
1.1) Organisation administrative du service .....	3
1.2) Estimation du nombre d'habitants desservis .....	3
1.3) Conditions d'exploitation du service .....	3
1.4) Prestations assurées dans le cadre du service .....	3
1.5) Convention de vente ou d'achat d'eau .....	4
1.6) Ressources en eau .....	4
1.7) Nombre d'abonnements.....	4
1.8) Volumes mis en distribution et vendus.....	5
1.9) Longueur du réseau.....	5
<b>2) Tarification et recettes du service public</b> .....	6
2.1) Fixation des tarifs en vigueur .....	6
2.2) Prix du service de l'Eau potable.....	6
2.3) Le Prix de l'eau .....	6
2.4) Recettes d'exploitation.....	7
<b>3) Indicateur de performance du service</b> .....	8
3.1) Qualité de l'eau .....	8
3.2) Protection des ressources en eau.....	9
3.3) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	9
3.4) Performance du réseau.....	9
<b>4) Financement des investissements</b> .....	11
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire .....	11
4.2) Etat de la dette.....	11
4.3) Amortissements réalisés.....	11
<b>5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'Eau</b> .....	11
5.1) Montants des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité.....	11

## 1) Caractéristiques techniques du service public

### 1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'eau est composé de la commune de Saint Germain du Bel Air.

### 1.2) Estimation de la Population desservie

Environ 430 habitants

### 1.3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie, par la mairie de la Commune de Saint Germain du Bel Air.

Les missions du service sont:

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Stockage
- Distribution

### 1.4) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations Relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	Des branchements
<b>Entretien</b>	De l'ensemble des ouvrages, de la voirie liée aux ouvrages Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	De la voirie liée aux ouvrages, de l'ensemble des ouvrages des branchements, des canalisations, des compteurs des ouvrages de traitement du génie civil, des équipements électromécaniques, Des équipements hydrauliques de traitement et pompage
<b>Prestations particulières</b>	Entretien des points de distribution publics Traitement des boues

### 1.5) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens (import/ export/ import-export)	Usage (secours /permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit, débit de pointe maximum...)	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Import	Permanent	BOURIANE (syndicat)/ la SAUR	Mise à disposition d'un volume d'eau potable régulier limité à 78m <sup>3</sup> par jour et réparti sur les différents compteurs vente	09/03/2002	

### 1.6) Ressources en eau

- Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Prélèvement 2018[m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2019 [m <sup>3</sup> ]	Variation en %
		0	0	0

- Volumes achetés

Achat à	Acheté en 2019 [m <sup>3</sup> ]	Acheté en 2020 [m <sup>3</sup> ]	Acheté en 2021[m <sup>3</sup> ]
BOURIANE (Syndicat)	29 222	26 347	27 096

- Bilan des ressources

Total des ressources [m <sup>3</sup> ]	2020	2021	Variation en %
Ressources propres	0	0	
Importations	26 347	27 096	2.84%
TOTAL	26 347	27 096	2.84%

### 1.7) Nombre d'abonnements

Abonnements	2020	2021	Variation en %
Compteurs principaux	275	279	1.45 %
Compteurs supplémentaires	10	10	0%
Nombres d'abonnements	285	289	1.45%

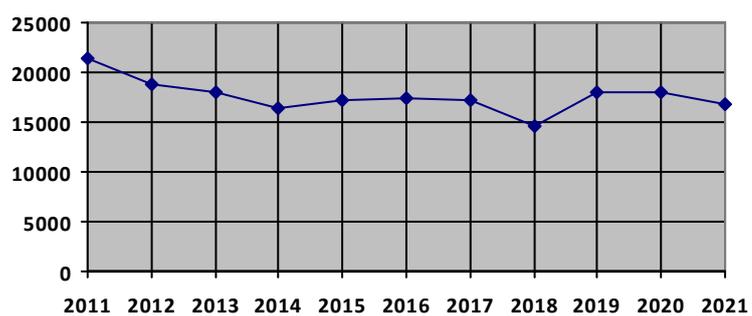
### 1.8) Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2020	2021	Variation en %
Volume produit	0	0	0%
Volume importé	26 347	27 096	2.84%
Volume mis en distribution	26 347	27 096	2.84%
Volume total vendu aux abonnés	17 908	16 722	-6.62%

La période retenue pour le calcul des volumes est l'année civile.

La consommation moyenne par abonnement est de : 58 m<sup>3</sup> par an.

✓ Evolution des volumes vendus aux abonnés.



### 1.9) Linéaire du réseau de desserte

	2020	2021	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	13.054	13.054	0.00%

## 2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 14/12/2017)  
L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la redevance au syndicat Mixte de la Bouriane par délibération du 06 décembre 2021.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux de branchements...) :

Prestation	Montant facturé (HT)
Prix d'un branchement jusqu'à 10 ml	700 €ht
Au-delà de 10 ml	30€ht/ml
Frais de fermeture de branchement à la demande de l'abonné	70.81€ht

### 2.2) Prix du service d'eau potable

#### **Les modalités de tarification :**

- ✓ Une partie fixe ou abonnement
- ✓ Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- ✓ Les consommations sont payables au vu du relevé effectué une fois par an en décembre.
- ✓ L'abonnement est payable à terme échu.
- ✓ Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
- ✓ Le service est assujéti à la TVA.
- ✓ Redevance au Syndicat Mixte de la Bouriane (par compteur, applicable depuis 1977)
- ✓ **Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique :**

Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé annuellement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

	1 <sup>er</sup> Jan 2020	1 <sup>er</sup> Jan 2021	1 <sup>er</sup> Janv 2022
Redevance pour pollution domestique (€/m <sup>3</sup> )	0.33	0.33	0.33

### 2.3) Le Prix de l'eau potable

#### ▪ **Evolution du tarif de l'Eau**

	Désignation	1 <sup>er</sup> Jan 2020	1 <sup>er</sup> Jan 2021	1 <sup>er</sup> Jan 2022
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (Abonnement ordinaire*)	70.81	70.81	70.81
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0.59	0.69	0.69
Redevances et taxes	Abonnement syndicat** [€/an]			
	Redevance syndicat** [€/m <sup>3</sup> ]	28.51	29.00	30.00
	Redevance pour pollution domestique	0.33	0.33	0.33
	TVA	5.5%	5.5%	5.5%

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

\*\* Syndicat de transport, de production ...si le tarif est directement appliqué à l'abonné (apparaît sur la facture).

▪ **Composante de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>**

	1 <sup>er</sup> Jan 2021 en €/m <sup>3</sup>	1 <sup>er</sup> Jan 2022 en €/m <sup>3</sup>	Variation en %
Collectivité			
Forfait compteur	70.81	70.81	0%
Consommation	82.80	82.80	0%
Autre collectivité Redevance BOURIANE	29.00	30.00	3.45%
Redevance pour pollution domestique	39.60	39.60	0
TVA	12.22	12.28	0.49%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>234.43</b>	<b>235.49</b>	<b>0.45%</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

1.96€/m<sup>3</sup> TTC

**2.4) Recettes d'exploitation exercice 2021**

▪ **Recettes de la collectivité en HT**

	2020	2021	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés (n-1)	44 053.22€	45 736.12€	3.82%
dont vente d'eau domestique ( <i>facturé année n-1 donc en 2021 consommation de 2020</i> )	10 604.66€	12 128.13€	14.37%
dont abonnements compteur et compteurs sup.	19 547.36	19 616.03€	0.35%
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	0€	-51.00€	
Recettes liées à la facturation de travaux de branchement	1 350.96€	2 100.00€	55.45%
<b>TOTAL</b>	<b>45 404.18€</b>	<b>47 785.12€</b>	<b>5.24%</b>

▪ **Dépenses particulières de la Collectivité**

	2019	2020	2021
Dépenses de volume importé ttc	20 407.58€	16 987.09€	18 741.02

**3) Indicateurs de performance du service d'eau potable**

**3.1) Qualité de l'eau**

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS puis par l'ARS. Parallèlement, le fontainier vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

## Conclusion sanitaire

2021

Eau de bonne qualité.

Le SIAEP de la Bouriane doit impérativement mener un travail pour mieux sécuriser ses sites de production.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS du Lot.

### Principaux paramètres mesurés Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.   
Nombre de contrôles : 11  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0  
**Eau de bonne qualité bactériologique.**

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.   
Concentration moyenne : 7,5 mg/L  
Concentration maximale : 8,8 mg/L  
**Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.   
Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L  
**Pas de dépassement de la norme sur la période.**

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.   
Concentration moyenne : <20 µg/L  
Concentration maximale : <20 µg/L  
**La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).   
Concentration moyenne : 20,8 °f  
Concentration maximale : 23,1 °f  
**Eau dure.**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	11	0	100%	
Conformité physico-chimique (P102.1)	11	0	100%	

### **3.2) Protection des Ressources en eau**

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

#### **P108.3 Indice d'avancement de la protection de la Ressource en eau Foulade**

Par décision du 28 janvier 2013, la collectivité a décidé d'abandonner le captage de « FOULADE » (arrêt des pompages en septembre 2012).

#### **Import d'eau traitée depuis BOURIANE (syndicat)**

<b>80%</b>	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitude mises en place, travaux terminés)
------------	---

### **3.3) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**

*Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.*

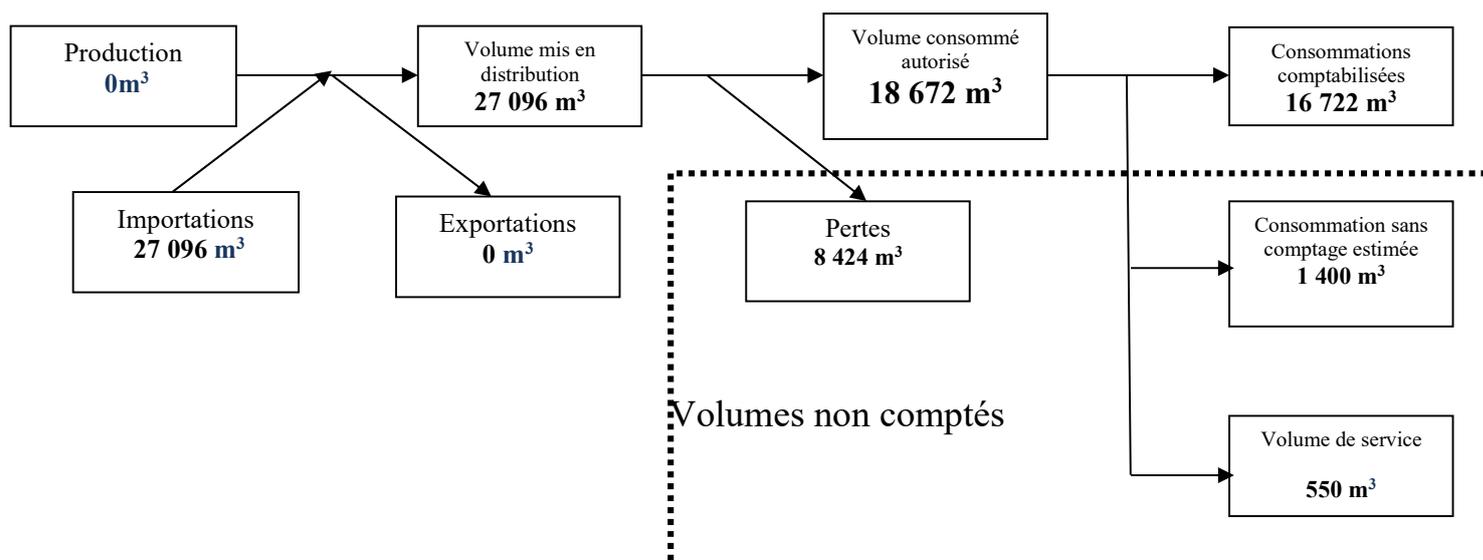
*La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.*

*La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :*

	<i>pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé</i>	
10	<i>existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte</i>	X
10	<i>mise à jour du plan au moins annuelle</i>	X
<b>Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</b>		
10	<i>informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)</i>	
10	<i>connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations</i>	
10	<i>localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes</i>	
10	<i>localisation des branchements sur la base du plan cadastral</i>	
10	<i>localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)</i>	
10	<i>existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements</i>	
10	<i>existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)</i>	
10	<i>mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</i>	
<b>Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.</b>		

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Évolution
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	20	20	0%

### 3.4) Performance du réseau



Les consommations sans comptage (Bâtiments communaux, remplissage piscine, travaux) sont évaluées à 1 400 m<sup>3</sup>

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir...) sont évalués à 550 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 02 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **P 104.3 Rendement du réseau de distribution=**

(Consommation comptabilisée+ exportations+ estimation consommations sans comptage + volume de service) / (Volume produit +importations)

	2021
<b>Rendement du réseau de distribution [%]</b>	<b>68.91%</b>

- **P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés=**

(Volume mis en distribution - volume comptabilisé) / Longueur de réseau de desserte / 365 ou 366

	2021
<b>Indice linéaire des volumes non comptés [m<sup>3</sup>/km/j]</b>	<b>2.18</b>

- **P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau**

(Volume mis en distribution - volume consommé autorisé) / Longueur de réseau de desserte / 365 ou 366

	2021
<b>Indice linéaire des pertes en réseau [m<sup>3</sup>/km/j]</b>	<b>1.77</b>

## 4) Financement des investissements

**4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux**

Objet des travaux	Montant ttc de travaux	Subventions accordées <i>(Il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération)</i>	Contributions des collectivités adhérentes
Remplacement de compteurs d'eau	2 429.27€	--	--
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport			

### 4.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs :	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	0€	0€

### 4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2020	2021
Montant des amortissements	8 603€	8 666€

## 5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

**5.1) Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité  
(En application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

**Néant**